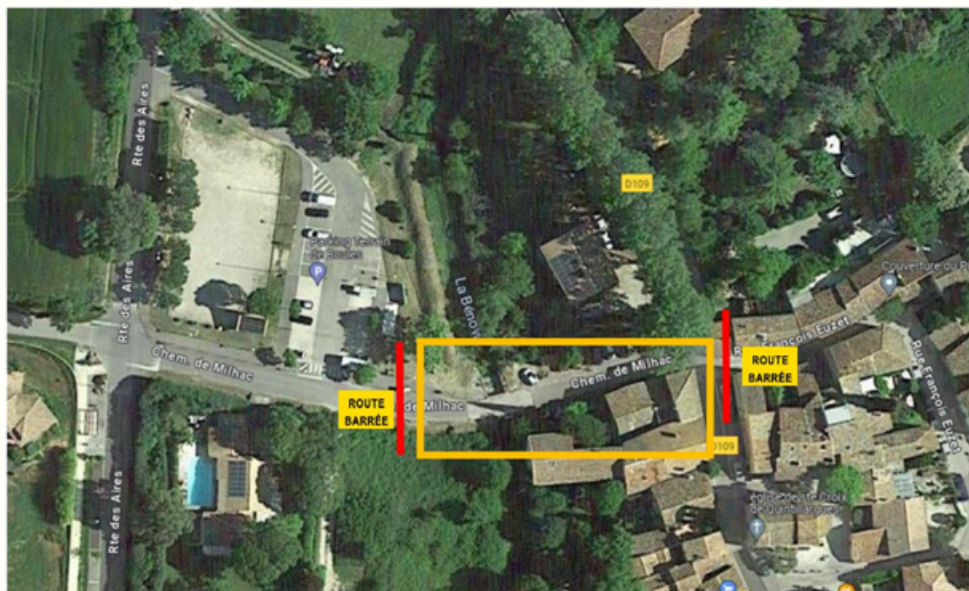




La Petite Source de Milhac

Sainte Croix de Quintillargues

Travaux Chemin de Milhac



 Emprise des travaux  Route barrée sauf riverains

TRAVAUX PONT

Les travaux hydrauliques du dernier ouvrage "Chemin de Milhac" **débuteront le lundi 4 mars**, pour se terminer vers le 4 juin.

La partie en jaune (voir plan) sera l'emprise du chantier, interdit au public, sauf pour les riverains.

Aussi nous comptons sur votre compréhension, dans le respect des riverains et du maître d'œuvre.

Obligations légales de Débroussaillage (OLD)

70 % de notre commune est composé de forêts et garrigues.

Pour limiter le risque incendie, plusieurs mesures de prévention sont mises en œuvre, dont les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Elles concernent tous les propriétaires en zones exposées.

Pour limiter les dommages que pourrait causer un feu à notre patrimoine, le code forestier (article L.134-6) oblige les propriétaires situés à moins de 200 mètres des bois, garrigues et forêts, à débroussailler leur terrain et à le maintenir en état débroussaillé sur une profondeur de 50 mètres autour de leurs constructions.



Le débroussaillage est une obligation + d'infos sur les obligations légales de débroussaillage sur : www.herault.gouv.fr

Déchets ménagers : réduction de la fréquence de collecte

A compter du 2 avril 2024, les déchets ménagers ne seront plus collectés qu'une fois par semaine, au lieu de 2.

Depuis plusieurs mois, on constate une baisse de production de déchets ménagers (bac vert). Cette baisse est liée à différents facteurs :

- l'extension des consignes de tri (bac jaune) ;
- le compostage des biodéchets (individuel ou collectif), devenu obligatoire depuis le 1er janvier 2024 ;
- les bons réflexes acquis en matière de collecte du verre (colonne d'apport volontaire).

C'est pourquoi, la Communauté de communes a décidé d'ajuster son service de collecte par rapport à cette évolution des usages en réduisant la fréquence de passage des bennes pour les déchets ménagers.

- ▲ non recyclable (bac vert) ⇒ **mardi**
- ▲ recyclable (bac jaune) ⇒ **lundi (au lieu du mardi)**

Agenda



2 dates à retenir pour les jeunes :

- Pré Festi Jeun le **samedi 6 avril 2024**
- Festi Jeun le **samedi 8 juin 2024**

Inscriptions avant le 19 mars :
sandra.heinrich.mairie@gmail.com

Nouveau



Je vous accueille dans mon cabinet à Sainte Croix de Quintillargues

LA SOPHROLOGIE C'EST QUOI?

La sophrologie est une méthode qui allie :

- Exercices de respiration
- Visualisations positives
- Mouvements corporels

Ces techniques agissent sur le corps et le mental pour vous apporter mieux-être et sérénité.

POUR QUOI?

- Gestion du stress
- Gestion des émotions
- Gestion de la douleur
- Problèmes de sommeil
- Préparer un événement important
- Améliorer la confiance en soi
- Améliorer la concentration
- Vivre une grossesse sereine etc.

POUR QUI?

La sophrologie est une méthode douce qui convient aux enfants, aux adultes, comme aux personnes âgées. Elle est adaptable selon les capacités de chacun.

La sophrologie se pratique debout, assis ou, exceptionnellement, allongé. (personne très fatiguée, femme enceinte, personne malade...).



CABINET

88 rue du Pic st Loup
34270 Sainte Croix de Quintillargues

📞 SUR RDV AU 06 84 48 30 83

✉ hanh.jouffray@gmail.com

🌐 www.hanhjouffray-sophrologue.com



Rentrée scolaire 2024-2025

1ère étape : en Mairie

Contactez la Mairie pour obtenir un certificat de résidence soit par mail

mairie.stecroixquint@wanadoo.fr,

soit aux heures d'ouverture au public et fournir une copie des pièces suivantes :

- Livret de Famille
- Pièce d'identité des parents
- Justificatif de domicile (- 3 mois)

2ème étape : à l'École

à partir du 11/03/2024

Une fois le certificat de résidence obtenu, vous devez prendre rendez-vous avec le directeur de l'école un Jeudi :

par mail de préférence

ce.0341640y@ac-montpellier.fr

Pour ce rendez-vous, il faudra vous munir :

- du livret de famille
- du certificat de résidence délivré par la Mairie
- du carnet de santé de l'enfant (vaccinations à jour)
- d'un certificat de radiation (à la date du 31/08/24 au plus tard) si votre enfant est déjà scolarisé dans une autre école